

Ma commune

Dossier enseignant-e-s
7–8P

Août 2016

Table des matières

1.	Préambule :	3
	Le projet i3D.....	3
	Offre pour le primaire.....	3
	Objectifs pédagogiques	3
	Contenu du document.....	4
	Légende et forme du texte.....	4
2.	Activités de préparation en classe	5
	Exercice 1	5
	Exercice 2	5
	Présentation Powerpoint: La commune.....	6
	Présentation du projet i3D aux élèves.....	13
	Exercice 3	13
	Exercice 4	14
	Exercice 5	14
	Juste avant la visite.....	15
3.	Activités de consolidation en classe	16

1.

Préambule

LE PROJET i3D

Institutions 3D (i3D) est un projet de la chancellerie d'Etat en collaboration avec le DIP et les communes genevoises.

L'intention de ce projet, qui porte sur 3 thèmes destinés à 3 classes d'âge différentes, est double. La première est de permettre aux élèves d'acquérir une expérience positive avec la chose politique par une approche en 3 dimensions des institutions politiques. La seconde intention est d'aborder des notions de base de la démocratie et de contribuer ainsi à l'éducation citoyenne. « La séparation des pouvoirs » est le thème du parcours pour le primaire et le cycle d'orientation (7^e-8^e-9^e), bien qu'il ne figure pas dans les objectifs du PER pour le cycle 2. Il s'agit ici d'une sensibilisation à la thématique.

POUR LE PRIMAIRE

i3D propose deux options pour les classes du primaire (7P-8P) du canton de Genève :

Option 1) Une visite durant 2 heures environ de l'Hôtel de Ville, menée par la chancellerie d'Etat ou le vice-chancelier. Ce parcours prévoit une participation active des élèves à des jeux (charades, devinettes, jeux de rôles, débats) et la rencontre de personnages publics.

Option 2) Une visite de la mairie de la commune où se situe l'établissement scolaire, en présence d'un-e représentant-e des autorités communales.

Une participation active des élèves est attendue lors de la visite. Ainsi, quelle que soit l'option choisie, l'enseignant-e doit organiser des activités en classe pour préparer la visite sur la base des documents proposés par Institutions 3D.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les notions abordées en classe sont les suivantes :



Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

1. S'approprier des connaissances sur la citoyenneté à travers la vie quotidienne, le service public, la commune, le rôle des citoyens et habitants de la commune, la démocratie (SHS 24 "Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale...") ;
2. Développer quelques capacités transversales :
 - a. assumer sa part de responsabilité dans la réalisation de projets collectifs (FG24) ;
 - b. collaborer entre pairs : développer un esprit coopératif pour réaliser un travail en équipe et mener à bien son projet dans une prise en compte de l'autre (CT7) ;
 - c. mobiliser des informations et des ressources permettant de s'exprimer (CT8).

3. Le retour en classe est un moment privilégié pour :
- d. réactiver et asseoir ses connaissances ;
 - e. faire part aux autres camarades de son opinion ;
 - f. partager son expérience et transmettre son savoir aux pairs.

Lors de la visite, les élèves seront amenés à participer à des activités, exprimer leur point de vue, répondre aux questions, formuler eux-mêmes des questions.

CONTENU DU DOCUMENT

Le présent « corrigé » reprend dans le détail toutes les séquences prévues en classe et intègre, selon l'ordre prévu, le contenu des documents suivants :

1. Le dossier-élève



2. La présentation PowerPoint



Nous vous conseillons par ailleurs de noter, tout au long des échanges, les questions pertinentes des élèves qui pourront être posées lors de la visite.

LÉGENDE ET FORME DU TEXTE

Le symbole ">" apparaît à chaque nouvelle séquence, suivi éventuellement du nom du document de référence et du titre de la partie ou de l'exercice correspondant.

Le **texte en rouge**, correspond aux corrections des exercices et réponses attendues aux questions.

Le **texte en bleu** indique les objectifs, suggestions, définitions et informations complémentaires à l'attention de l'enseignant-e.

Le **texte surligné en jaune** donne des indications d'ordre pratique et organisationnel (matériel nécessaire, durée approximative de la séquence, actions à entreprendre par l'enseignant-e, etc.).

2.

Activités de préparation en classe

4-5 périodes de 45 minutes

- > Dossier-élève/Exercice 1/
A la radio ce matin, j'ai entendu...

Durée et configuration : 25 min. / collectif

Objectif: faire émerger les notions de service public en général et plus particulièrement sur la plan communal. Les aspects institutionnels sont abordés ultérieurement, notamment via la présentation.

Mots-clefs : service public, bien collectif, bien commun, société, réponse collective aux besoins de la société, commune.

Lire le texte à haute voix, puis distribuer le dossier-élève et lancer la discussion collective autour des questions mentionnées dans l'exercice.



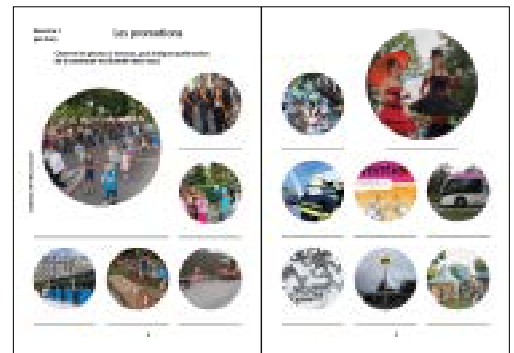
- > Dossier-élève/Exercice 2/
Les promotions

Durée et configuration : 15 min. / duo

Objectif: préciser les notions de service public et de commune par un cas concret.

Mots-clefs : service public, bien collectif, bien commun, société, réponse collective aux besoins de la société, commune.

Faire compléter en duo l'exercice, puis corriger collectivement.



> **Présentation PowerPoint/**
Ma commune

Durée et configuration : 25 min. / collectif

Matériel nécessaire : Clef USB, PC,
Beamer

Objectif: Par cette présentation, on aborde les éléments théoriques et institutionnels liés aux communes, puis on élargit la discussion sur le rôle du citoyen, les élections, la séparation des pouvoirs et la démocratie.

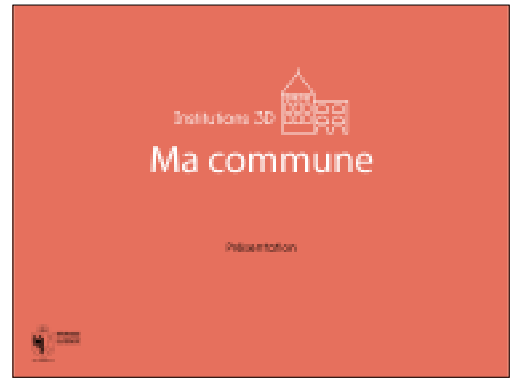
Mots-clefs : service public, bien commun, commune, élection, citoyen, séparation des pouvoirs, démocratie

Lancer la présentation intitulée «Ma Commune».

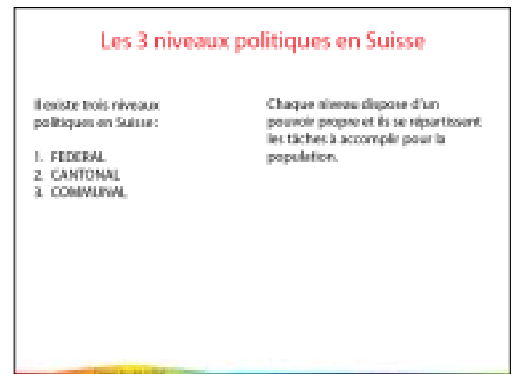
Ce PowerPoint se déroule un peu comme une narration.

[Pour davantage de précisions, se référer notamment aux textes suivants : Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE - A 200); Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP - A 5 05) et Loi sur l'administration des communes (LAC - B 6 05)]

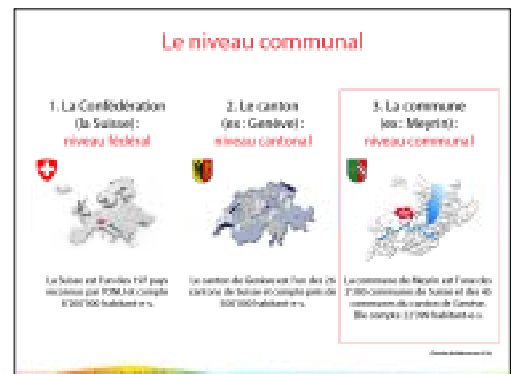
Cette liste n'est pas exhaustive. Nous avons essayé de sélectionner les tâches les plus parlantes et concrètes pour les élèves.



1



2



3

Que fait la commune ?

La commune prend en charge :

- les écoles primaires
- les crèches
- les centres polyvalents de jeunesse
- les bibliothèques communales
- les centres de loisirs
- les bibliothèques

Elle organise :

- la collecte des déchets ménagers et le recyclage



4

Que fait la commune ?

Elle soutient et finance :

- le sport
- les fêtes communales
- la création artistique
- la culture et les musées.

Elle assure la sécurité :

- les pompiers
- la police municipale
- la patrouille scolaire



5

La collaboration

Même si les tâches sont répartis dans toutes les communes, les communes et les communes se retrouvent et partagent.

Un exemple de collaboration :



- Le **commune** est chargé de la construction des écoles primaires, de leur entretien et de leur mise à disposition.
- Le **conseil municipal** est chargé de la formation des enseignants et de leur recrutement.
- Le **Conseil municipal** est chargé de la formation des enseignants et de leur recrutement.

6

Partir de la discussion de l'exercice 1 :
A quoi pourrait conduire une société sans service publique ?

Une société service public ?

Un exemple: un incendie

Il n'y a pas de  pour éteindre l'incendie

et il n'y a pas de  pour transporter les blessés ou

même d'aller  pour les soigner.

7

Une société sans organisation du pouvoir, peut être comparée à un «état naturel».

[Apport pour l'enseignant-e :

La notion d'état de nature est purement théorique et non pas historique. Elle est souvent employée par les philosophes* abordant la théorie du contrat, pour expliquer l'émergence d'une société organisée ou de l'Etat (au sens large). A l'origine de la société et de l'Etat, s'établit un contrat (le «contrat social» pour Rousseau) par lequel les hommes acceptent une limitation de leur liberté en vue d'une stabilité et d'une sécurité garanties par la loi.

*Thomas Hobbes, John Locke et Jean-Jacques Rousseau principalement.]

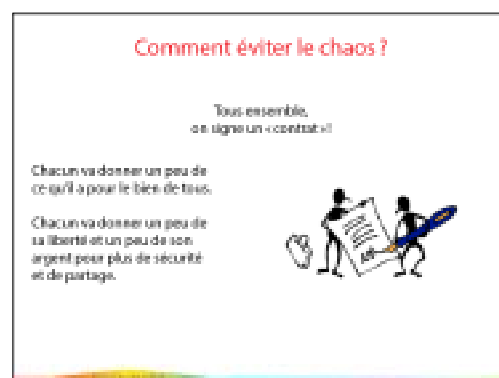
Pour échapper à la loi du plus fort, les individus décident collectivement de sacrifier une part de leurs biens privés (argent, libertés individuelles, pouvoir décisionnel, etc.) pour davantage de sécurité, de partage et pour faire profiter le plus grand nombre de «biens communs».

A qui donner le pouvoir pour répartir le bien commun et prendre les décisions collectives ?

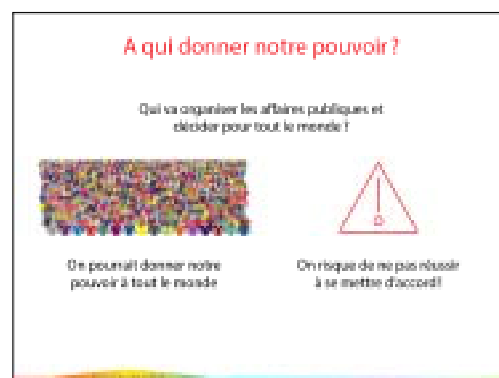
A tout le monde : la difficulté dans une société de grande taille est de parvenir à réunir tout le monde, à consulter chacun pour toute décision. S'en suivent des lenteurs et une incapacité à répondre aux besoins en temps voulu, en particulier si on opte pour un mode consensuel de prise de décision.



8

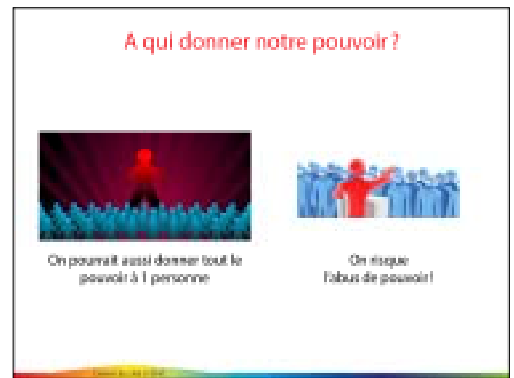


9



10

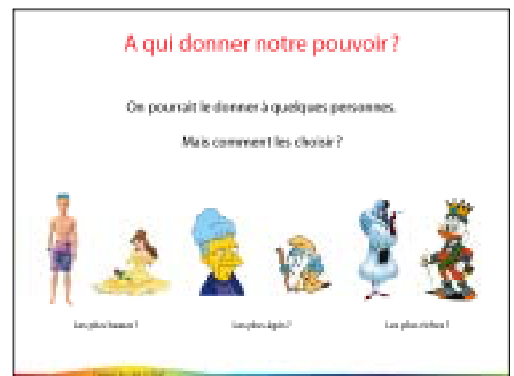
A une seule personne: En donnant ce pouvoir à une seule personne, on risque l'abus de pouvoir et le favoritisme, certains risquent de ne pas se sentir reconnus et représentés.



11

A quelques personnes: la solution la plus raisonnable serait de donner le pouvoir d'organiser le bien commun à un groupe de personnes.

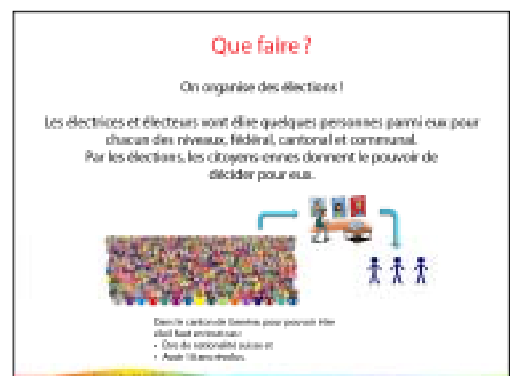
Mais comment et selon quels critères désigner les membres de ce groupe ?



12

Au sein des démocraties, les élections sont fondamentales. En principe, les citoyens ont le droit d'élire et l'éligibilité (démocratie représentative). Ils vont désigner leurs représentants parmi leurs pairs, via des élections. Il est important de rappeler qu'un-e élu-e est aussi un-e citoyen-ne.

En Suisse, les droits politiques sont vastes et comprennent non seulement la participation aux élections et l'éligibilité, mais également la participation aux votations, ainsi que la signature des initiatives et des demandes de référendum (démocratie directe).



13

Sur le plan communal à Genève :

- Les personnes de nationalité suisse âgées de 18 ans révolus domiciliées dans la commune. sont titulaires des droits politiques.
- Les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins sont titulaires du droit d'élire, de voter et de signer des initiatives et des demandes de référendum sur le plan communal.

[A noter que la pétition n'est pas citée car elle n'est pas définie comme un droit politique, mais un droit fondamental]

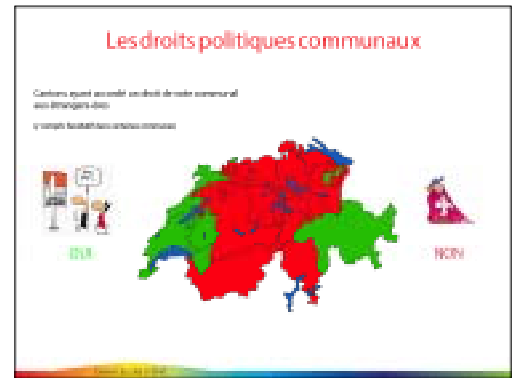


14

En Suisse, il existe des différences considérables en matière de droits politiques communaux. Quatre cantons octroient aux étrangers le droit de vote, mais aussi le droit d'éligibilité au niveau communal (Jura, Neuchâtel, Vaud et Fribourg). Trois cantons ont introduit une autorisation facultative pour les communes d'octroyer le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers. Les communes des cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, des Grisons, et de Bâle-Ville décident d'appliquer ou non ce principe.

[Note pour les enseignant-e-s :
 Au niveau fédéral, les droits politiques ne sont pas accordés aux étrangers.
 Sur la plan cantonal, seuls deux cantons (Jura et Neuchâtel) octroient aux étrangers le droit de vote pour les scrutins cantonaux.
 A noter, au niveau cantonal à Genève, une exception à l'inéligibilité des étrangers : le Tribunal des Prud'hommes]

Une démocratie organise des élections, mais cela ne suffit pas. Elle doit également garantir la séparation des pouvoirs.



15



16



17

Au niveau communal, les compétences sont réparties entre deux organes : le Conseil municipal (délibératif) et le Conseil administratif ou un Maire et deux adjoint-e-s (exécutif).



18




19


On insiste à nouveau ici sur le rôle actif des habitants des communes en possession des droits politiques.

Dans chaque commune...

Les électeurs et électrices élisent le Conseil municipal et le Conseil administratif ou le-la Maire et ses deux adjoint-e-s

Ces personnes prennent des décisions qui concernent la vie de tous les habitants.


Par exemple, combien de  vont être achetés.

Combien de  doivent protéger la population.

20

La démocratie

Les élections et la séparation des pouvoirs sont des principes importants de la démocratie.



21

Que pourrait-il se passer s'il n'y avait pas d'élections démocratiques et la séparation des pouvoirs ?

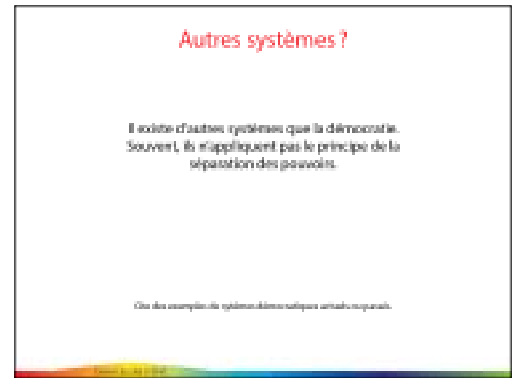
Il n'y a pas de bonne réponse à cette question et il n'est pas question de juger de la validité d'un système ou d'un autre. L'objectif est que l'élève se questionne sur les principes fondamentaux de la démocratie et qu'il comprenne qu'il ne s'agit pas d'un système universel. Les élèves peuvent évoquer une organisation actuelle ou passée, notamment féodale.

Ci-après des définitions relatives à d'éventuelles réponses de la part des élèves :

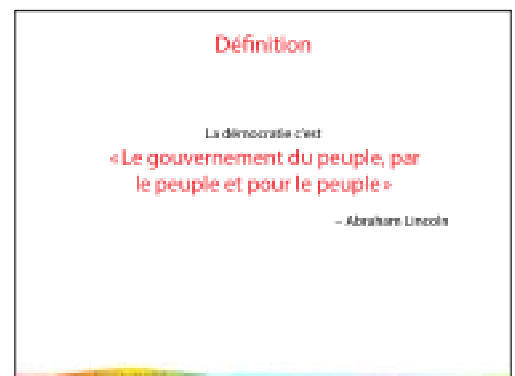
- dictature : régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par une personne ou par un groupe de personnes (junte) qui l'exercent sans contrôle, de façon autoritaire ;
- monarchie : régime dans lequel l'autorité politique est exercée par un individu et par ses délégués (par opposition à aristocratie, démocratie, oligarchie) ;
- despotisme : régime politique dans lequel un seul individu gouverne de façon arbitraire et autoritaire ;
- absolutisme : système politique dans lequel le pouvoir est concentré entre les mains du souverain, qui en exerce tous les attributs (législation, justice, administration) ;
- oligarchie : système politique

Apport historique afin de répondre à d'éventuelles questions :

Abraham Lincoln, homme politique américain et seizième président des Etats-Unis de 1861 à 1865, est le premier représentant du parti républicain à être élu à ce poste. Profondément religieux et abolitionniste convaincu, bien que modéré, son élection déclenchera la guerre de Sécession : les Etats esclavagistes du Sud quitteront l'Union. Sous son mandat, l'esclavage sera aboli, et le Nord sortira victorieux du conflit à l'issue d'une mobilisation humaine et industrielle sans précédent. Il meurt assassiné en 1865 au moment où la guerre se termine, et ne verra pas la réunification complète du pays.
(D'après la source «histoire-pour-tous.fr»)



22



23

> Présentation du projet i3D aux élèves

Durée et configuration : 10 min. / collectif

Objectif: parler du projet i3D aux élèves. Cela permet de fixer un objectif concret aux activités en classe.

Brève présentation générale du projet i3D

Voir page 3.

Déroulement de la visite et instructions aux élèves

Une fois la visite confirmée, les organisateurs au sein de votre commune prendront contact avec vous afin notamment de vous transmettre des

informations complémentaires et des instructions à destination de votre classe.

> Dossier élève/Exercice 3/

La commune et ses services

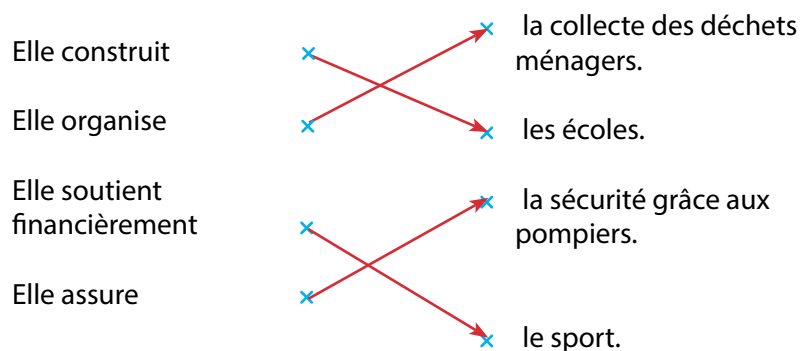
Durée et configuration : 10 min. /

individuel

Réponses individuelles.

Correction collective.

Objectif: exercice sous la forme de constats afin d'asseoir les informations précédemment reçues.



> **Dossier élève/Exercice 4/**
Ma commune et ses habitants-e-s

Durée et configuration : 30 min. / individuel

Objectif: Creuser la réflexion sur le rôle des habitants d'une commune, leurs interactions avec cette dernière, leurs actions en son sein. Faire prendre conscience aux élèves qu'il existe des moyens institutionnels, mais aussi plus directs de s'impliquer.



Les personnes en possession des droits politiques disposent d'outils démocratiques pour exprimer leur point de vue.

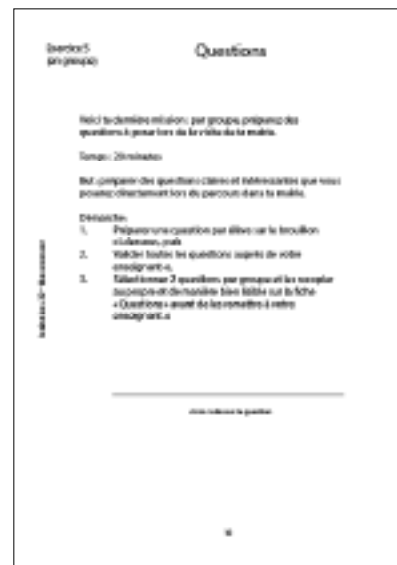
Les citoyens suisses sont éligibles au niveau communal. Etre élu permet d'avoir un impact direct sur la vie communale.

Il y a d'autres moyens, moins conventionnels, qui permettent à un habitant de participer aux activités communales.

> **Dossier élève/Exercice 5/Questions**

Durée et configuration : 20 min. / par groupe

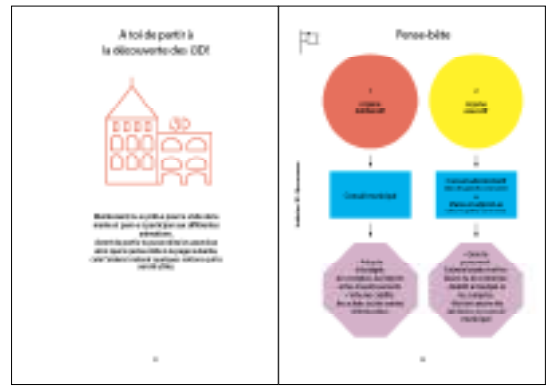
Objectif: Permettre aux élèves d'avoir un rôle actif durant la visite, de formuler des questions relatives à ce qu'ils ont appris en classe et d'approfondir certains points qui les intéressent.



Chaque élève peut proposer une question au sein de son groupe, puis ce dernier sélectionne deux questions, les retranscrit et les donne à l'enseignant-e qui devra les transmettre avant la visite.

> Dossier élève/Juste avant la visite

Explication du déroulement de la visite



Rappeler aux élèves les instructions déjà indiquées dans la partie sur la présentation du projet i3D.

Le jour J, les élèves reliront les exercices et le pense-bête.

3. Activités de consolidation en classe

Suivi en classe

1. Discussion en classe

Lors d'une discussion en classe, réponds aux questions suivantes :

- Que penses-tu du parcours à la Mairie ?
- Qu'as-tu appris ? Cite un élément qui t'a surpris.
- Que vas-tu retenir de cette expérience pour toi et ton avenir ?

2. Questionnaire

Lis attentivement le questionnaire et donne ton avis en toute honnêteté. Tu as le droit de dire tout ce que tu penses, même ce que tu n'as pas aimé, cela aidera l'équipe qui t'a accueilli-e à améliorer le parcours à la Mairie.

Tu n'es d'ailleurs pas obligé d'écrire ton nom sur la feuille, si tu souhaites rester anonyme. Ecris de manière bien lisible et si possible au stylo plume ou au feutre, stp.

3. Exposition d'affiches

En groupe, réalisez des affiches portant sur ce que vous avez appris en classe et découvert lors de la visite dans votre commune. Ces affiches peuvent être présentées en classe, au Conseil d'école ou à d'autres classes, par exemple.